Faire de l'égalité femmes / hommes une réalité dans votre entreprise

Vos obligations

Pour être conforme avec la loi

Depuis le 1er mars 2019, et chaque année, les entreprises de plus de 250 salariés doivent calculer un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les entreprises de 50 à 250 salariés disposent d'une année supplémentaire pour s'y préparer. Ces entreprises doivent réaliser trois actions pour être en conformité avec la loi.

- Calculer **l'index** mettant en lumière les **écarts** qui existent entre la situation des femmes et des hommes.
- 2 Établir une stratégie d'action et officielle à partir de ce diagnostic.
- Négocier un accord triennal relatif à l'égalité professionnelle.



De plus, à partir de 2022, les entreprises de plus de 50 salariés présentant des écarts « injustifiés » de salaires femmes-hommes seront sanctionnées avec une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1 % de leur masse salariale.

Préparez-vous dès aujourd'hui sans attendre 2022

Ces différentes dimensions professionnelles peuvent être porteuses de facteurs discriminants et impactant l'égalité femmes / hommes, et doivent être prises en charge dès que possible sans attendre la date butoir de 2022, c'est pourquoi nous pouvons vous accompagner :

- Sur la mise en conformité de vos pratiques salariales ;
- Mais aussi, sur un déploiement global d'une politique d'équité professionnelle, source de réussite d'un projet ambitieux d'égalité, d'équité et donc d'un bon climat social.

PERFORMANCE SOCIALE & COMPÉTENCES

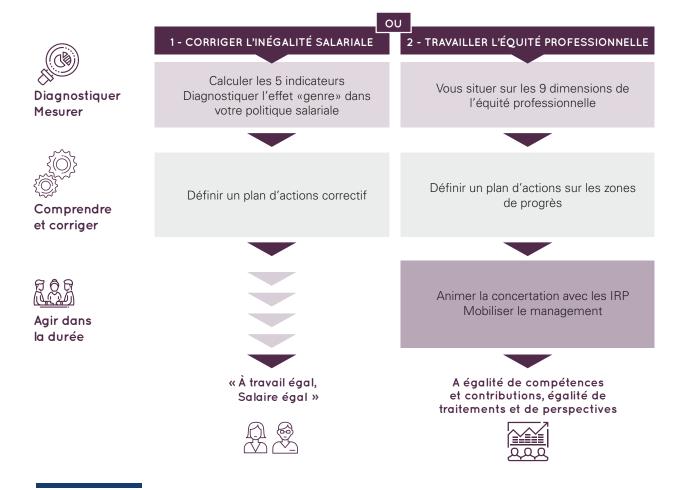
DÉVELOPPEMENT

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE **EXECUTIVE SERVICES**





Notre assistance pour aller vers l'équité professionnelle Deux approches possibles



Nos savoir-faire et atouts

Rémunération

- Diagnostic interne de rémunération
- Veille et benchmark sectoriel (350 entreprises, plus de 800 000 données)
- Analyse du genre par régression linéaire multiple

Change

- Mobilisation / En-boarding
- Dépassement & Préjugés
- Formation «Audacez-vous» à destination des femmes

Process RH

- Recrutement
- Formation
- Parcours de carrière
- Classification

Une **expérience méthodologique** et **opérationnelle** éprouvée du développement des politiques de rémunération.

Une expertise d'accompagnement dans l'amélioration de la qualité de vie au travail.

CONTACT Delphine Trillot

delphine.trillot@lhhaltedia.fr



